

%zé

PRO

votre création à taux zéro

*(taux d'intérêt annuel, hors coût
de l'assurance emprunteur) ⁽¹⁾*

POUR QUI ?

*Pour vous qui souhaitez créer
ou reprendre une entreprise ⁽²⁾*

POUR QUOI ?

*Pour vous aider à constituer
votre apport personnel*



ATLANTIQUE
VENDEE



COMMENT ?



→ *En bénéficiant d'un prêt
amortissable à 0%*

*(taux d'intérêt annuel, hors coût
de l'assurance emprunteur) ⁽¹⁾*

→ *Sans frais de dossier*

→ *Sans garantie*

→ *D'un montant maximum de 8 000€,
pouvant aller jusqu'à 16 000€
sous conditions ⁽³⁾*



(1) Offre en vigueur au 1/10/2019, susceptible d'évolution, prenant la forme d'un prêt professionnel amortissable de 24 à 60 mois. Sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée, votre Prêteur.

Par exemple, pour un prêt de 8000 € d'une durée de 60 mois au taux d'intérêt annuel fixe de 0%, 59 mensualités de 133.33€ et 1 mensualité de 133.53€. Taux Effectif Global (TEG) fixe de 1.02 %, pas d'intérêt, pas de frais de dossier, assurance emprunteur obligatoire comprise. Le coût standard de l'assurance « décès et perte totale et irréversible d'autonomie », est de 3.48€ par mois et s'ajoute à l'échéance de remboursement. Coût total de l'assurance : 208.80€ sur la durée totale du prêt. Le coût de l'assurance peut varier en fonction de votre situation personnelle.

Les contrats d'assurance emprunteur sont assurés par PREDICA, filiale d'assurances de personnes de Crédit Agricole Assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €. Siège social : 50 rue de la Procession 75015 Paris, 334 028 123 RCS Paris. Les conditions et événements garantis sont indiqués au contrat.

(2) Offre réservée aux personnes physiques agissant à des fins professionnelles, en phase de création ou de reprise d'entreprise (hors micro-entreprise et start-up, et à l'exclusion des secteurs d'activités suivants : agriculture, intermédiation financière, promotion ou location immobilière).

(3) Le montant du prêt OZÉ PRO est égal à votre apport dans la limite de 8 000€.

Par ailleurs, en cas d'obtention d'un prêt d'honneur auprès de l'un des réseaux d'aide à la création partenaires du Crédit Agricole (Réseau Entreprendre, Plateforme initiative locale ou France Active), vous pouvez bénéficier d'une enveloppe OZE PRO, majorée du montant de votre prêt d'honneur, dans la limite de 8 000€.

Imprimé par la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDÉE - Société Coopérative à Capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - 440 242 469 RCS Nantes - Société de courtage d'assurance immatriculée auprès du Registre des Intermédiaires en Assurance DRIAS sous le N° 07 023 954 - N° TVA FR 57 440 242 469 Siège social : Route de Paris - NANTES - Adresse postale : 44949 NANTES CEDEX 9 - Réf. : 07759 - www.ca-atlantique-vendee.fr

Document à caractère publicitaire. Ne pas jeter sur la voie publique. Crédit photo : iStockphoto - 10/2019

